

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 mai 2025

---

AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT DES TRAVAILLEURS DES SERVICES PUBLICS -  
(N° 1449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 46

présenté par  
M. Amiel  
-----

**ARTICLE 3**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« ou de la sécurité intérieure »

les mots :

« , de la sécurité intérieure, de la justice ».

II. – En conséquence, au même alinéa 4, supprimer les mots :

« , l'administration pénitentiaire ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement élargit à l'ensemble des services du ministère de la justice (et pas seulement à l'administration pénitentiaire) la possibilité de gérer en stock les réservations de logements sociaux.